

DÉCLARATION DES DEVOIRS DES ETATS-UNIS ENVERS LES AUTRES PEUPLES DU 29 AVRIL 2003

Texte. Préambule. *Estimant* que les peuples du monde entier ont des droits égaux et inaliénables constituant le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ;

Estimant que la méconnaissance et le mépris de certains peuples ont conduit à des actes terroristes et des guerres inutiles et meurtrières résultant de provocations, en espérant qu'un jour les autres peuples seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur de certains oppresseurs et de la pauvreté, a été exclamé comme la plus haute revendication de tous les peuples ;

Estimant qu'un peuple se disant démocratique et qui en réalité n'est que oppresseur, guerrier, tyran et qu'il outre-passe l'autorité et le consentement international pour faire du profit jusqu'à même apporter de l'anarchie dans l'esprit des autres peuples ;

Estimant que le droit des Hommes n'est pas respecté ainsi que le droit de tous les êtres vivants composants la Terre ;

Estimant que pour un grand pays les relations amicales entre nations sont brisées juste par des opinions contraires ;

Estimant que certains peuples, membres de l'ONU, ont trahi le respect universel et effectif des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;

Estimant que ces peuples ne rempliront jamais leurs engagements envers les autres vies ;

Estimant que ces peuples se croient plus forts que les autres donc menaçant l'autorité internationale et désobéissant aux engagements qui normalement devaient être remplis ;

Estimant que les peuples et le monde sont en danger ;

Estimant que la colonisation, l'esclavage et la peine de mort ne sont pas abolis pour tout le monde ;

Nous, peuples du monde, promulguons, en présence de l'Être Suprême, la déclaration suivante des devoirs des Etats-Unis envers les autres peuples.

ARTICLE 1^{er} : La déclaration des devoirs impose aux Etats-Unis et à leurs alliés les plus proches de se plier aux règles internationales.

2 : Les devoirs des peuples oppresseurs sont établis à partir des principes suivants :

- Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fasse.
- Faites obligatoirement et constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

3 : Les obligations envers les autres peuples sont de les défendre, de les aider, de les protéger, d'obéir aux engagements et lois internationaux et de respecter les origines, ethnies, croyances et pays de chacun.

4 : Nul n'est bon peuple s'il n'est pas bon fils, bon frère, bon ami et bon époux.

5 : Nul n'est bon peuple s'il ne respecte pas les autres ethnies, religions et pays.

6 : Celui qui outre-passe les engagements et lois internationaux se met en guerre avec l'ONU et les autres pays la composant.

7 : Celui qui ne respecte rien, ne sera pas et jamais respecté.

8 : Les autres peuples ont le droit de vivre décemment sans être menacer de quoi que ce soit.

9 : Il est obligatoire de toujours utiliser des méthodes diplomatiques et non guerrières.

10 : Si ces peuples ne respectent toujours pas, il est du devoir de l'ONU de les condamner.

C'est ainsi que se termine la Déclaration des devoirs des Etats-Unis envers les autres peuples.

Signé l'humanité

© Brice Ducruix, Belleville, le 30 Avril 2003

« Je ne suis pas l'humanité ou les autres peuples mais je me contente juste de déclarer ce que je pense. »